

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1303 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1303

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 05/07/1967

Date de publication
28 juin 1967

Date du numéro
5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, au Directeur de l'école Charles de Foucauld autorisation préalable de construire trois logements d'une pièce chacun, plus les installations sanitaires, au quartier n° 7, boulevard d'Amboulti, dans l'enceinte de l'école dite «Ecole de la saile», annexe de l'école Charles de Foucauld. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.